Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6558

12.11.2024

P9_TA(2024)0161

Le cas de Rocío San Miguel et du général Hernández Da Costa, parmi d'autres prisonniers politiques au Venezuela

Résolution du Parlement européen du 14 mars 2024 sur le cas de Rocío San Miguel et du général Hernández Da Costa, parmi d'autres prisonniers politiques au Venezuela (2024/2618(RSP))

(C/2024/6558)

Le Parlement européen,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que le Venezuela détient toujours plus de 300 prisonniers politiques;

B. considérant que, le 9 février 2024, Rocío San Miguel, avocate et militante des droits de l'homme de nationalité espagnole, a été enlevée par le régime vénézuélien et condamnée pour des motifs politiques, soupçonnée de conspiration contre Nicolás Maduro et son régime; qu'elle est actuellement détenue dans la prison d'El Helicoide, connue pour des violations des droits de l'homme, y compris la torture;

C. considérant que le régime Maduro a expulsé les agents du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) hors du pays après les avoir accusés de comportement «colonialiste et abusif» et de fomenter l'opposition politique, à la suite de la condamnation par le commissaire des Nations unies de l'arrestation de Rocío San Miguel;

D. considérant que le général Hernández Da Costa est prisonnier politique depuis août 2018; que, le 19 février 2024, il a été transféré de force vers la prison El Rodeo 1, destinée à détenir des prisonniers politiques; qu'un nombre inconnu de prisonniers, dont plusieurs citoyens de l'Union européenne, ont également été transférés; que le général souffre de problèmes de santé nécessitant un traitement constant, qui lui est refusé;

E. considérant que quatre coordinateurs de campagne travaillant pour la candidate de l'opposition à la présidence du régime, María Corina Machado – Juan Freites, Luis Camacaro, Guillermo Lopez et Emil Brandt – ont également été emprisonnés pour des motifs politiques et sont au secret;

F. considérant qu'en janvier 2024, l'Assemblée nationale non reconnue a repris l'examen d'une loi visant à restreindre, criminaliser et liquider les organisations non gouvernementales;

1. condamne fermement le régime Maduro pour avoir emprisonné des centaines de prisonniers politiques;

2. déplore que ces prisonniers soient détenus dans des conditions contraires à l'ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus;

3. exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et des personnes détenues arbitrairement, ainsi que le rétablissement intégral de leurs droits; exhorte le régime à cesser sa politique de répression et d'attaques contre la société civile et l'opposition;

4. prie instamment les autorités chiliennes d'enquêter pleinement sur l'assassinat de Ronald Ojeda, ancien prisonnier politique qui a échappé au régime Maduro;

5. invite le VP/HR et le Conseil à renforcer les sanctions contre le régime, y compris les hauts fonctionnaires, les membres des forces de sécurité et la Cour suprême de justice du régime, ainsi que Maduro lui-même;

6. prie instamment la Cour pénale internationale d'inclure les violations des droits de l'homme et les détentions arbitraires en cours dans son enquête sur les crimes contre l'humanité présumés du régime Maduro;

7. invite la communauté internationale à soutenir le retour à la démocratie au Venezuela, en particulier dans la perspective des prochaines élections, auxquelles la cheffe de l'opposition au régime, María Corina Machado, doit être autorisée à participer pleinement;

8. prie instamment les autorités vénézuéliennes de rétablir le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et de garantir son accès aux prisons, ainsi que l'accès sans entrave aux titulaires de mandats des Nations unies au titre de procédures spéciales;

9. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, au VP/HR, aux États membres, à la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes, à l'Organisation des États américains, au secrétaire général des Nations unies et au régime vénézuélien.